

L'an deux mille vingt et un, le 04 du mois d'octobre à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 28 septembre 2021, s'est assemblé à la Salle du Conseil municipal, à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François Egron, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 6

Nombre de conseillers présents : 28
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Alexandre MARSAT, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Ludovic ARMÔET, Claudine CHAPRON, Marjorie CARVEL, Fathia BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Yannick POULET et Fabrice DELAUNE.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Fernanda ALVES ayant donné pouvoir à Monsieur le Maire, Gérard CASTAIGNEDE ayant donné pouvoir à Monsieur Max GUICHARD, Saïd SAÏDANI ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné pouvoir à Madame Laïla MERJOUÏ, Philippe TARDY ayant donné pouvoir à Monsieur Fabrice MORETTI, Christine GLEMAIN ayant donné pouvoir à Monsieur Olivier COMMARIEU, Christine HERAUD.

Objet | Décision Modificative n°2 en section de fonctionnement et d'investissement pour le Budget Principal de la Ville

Considérant que les crédits et les débits doivent être complétés et réajustés pour faire face aux besoins des services, il est proposé par cette Décision Modificative N°2 de modifier les crédits budgétaires comme suit afin de prévoir :

En section de Fonctionnement :

- Des subventions pour les associations à hauteur de 12 725€ dont deux exceptionnelles pour :
 - o L'association cenonnaise "Nouveaux Cycles" qui s'engage pour déconstruire les idées reçues et parler de la santé et de la sexualité féminine sans tabou. "Nouveaux Cycles" s'engage à agir en faveur de l'inclusion sociale, générationnelle et culturelle. Les 15 et 16 octobre prochains, "Nouveaux Cycles" organise au Rocher de Palmer "Ragnagnas party" 1er festival de la Métropole bordelaise dédié aux sexualités, à l'éducation menstruelle, à la santé gynécologique, la vision socio culturelle des règles et aux contraceptions. Cet évènement axé sur l'échange, l'information et le partage, s'articule autour de tables rondes, rencontres de professionnels de santé, sensibilisation via des ateliers auprès de collégiens et lycéens. Il sera ponctué par des rencontres d'acteurs ressources en matière de sexualité et de santé mais également par des concerts et plateaux humoristiques. La ville de Cenon, sensible aux engagements et aux actions de l'association Nouveaux Cycles a souhaité soutenir cette première édition de "Ragnagnas party" via l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 1000€ ;
 - o L'association des Petites Villes de France qui a souhaité organiser ses 23^{ème} assises à Cenon sur le thème de la « relance, de la résilience et des responsabilités ; les petites villes, territoires d'avenir et de cohésion ». La municipalité en qualité de collectivité hôte souhaite apporter son soutien à cette association qui œuvre depuis 1989 à défendre une vision pour la mise en œuvre d'un territoire concerté et équilibré.
- Une subvention d'équilibre pour le budget Annexe du Pôle Culturel de 20 380 €
- Un virement à la section d'investissement de 3 234 € (dépense d'investissement : pare-ballons)
- L'habillage de la vitrine du Rocher de Palmer 2 568€
- Protocole transactionnel Plamursol école J. Guesde en dépense et en recette pour 29 984€
- Un complément de recette FCTVA pour 5 293€

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Section de Fonctionnement					
Dépenses de fonctionnement			Recettes de fonctionnement		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
Opérations réelles		62 453,00	Opérations réelles		35 277,00
6042.30.SPORTS	Pare-ballons la Marègue vers INV	3 234,00	6152219.020.AFFAIRES JURIDIQUES	Protocole transactionnel Plamursol école J Guesde	29 984,00
65748.34806.POLE PROXIMITE	Association des Petites Villes de France (APVF)-Subv exceptionnelle	4 000,00	744.020.FINANCES	Complément FCTVA	5 293,00
65748.34806.POLE PROXIMITE	Ass nouveaux cycles-Subv exceptionnelle	1 000,00			
65748.024.VIE ASSO	Annulation subv. Les sept beaux cèdres de plaisance	500,00			
65748.024.VIE ASSO	Annulation subv. AMAOUAC	200,00			
65748.024.VIE ASSO	Annulation subv. Gym Cœur	300,00			
65748.18.VIE ASSO	Collectif pour l'Egalité des Droits-Subv exceptionnelle	1 500,00			
657362.420.CCAS	CCAS subvention DPV2021	6 000,00			
65748.30.SPORTS	Remboursement CESAM : 1225€				
	CMFC Handball (20 CESAM)	500,00			
	Ombre et Lumière (13 CESAM)	325,00			
	CALHG Rugby (9 CESAM)	225,00			
	Cenon Twirling danse (7 CESAM)	175,00			
61358.31101.CULTURE	Habillage vitrine Rocher de Palmer	2 598,00			
615221.21300.MAINTENANCE	Réparations sinistre école J Guesde	29 984,00			
657381.31101.CULTURE	Subv équilibre BA Pôle culturel	20 380,00			
Opérations d'ordre		- 27 176,00	Opérations d'ordre		-
023	Virement à la section d'investissement	27 176,00			
	Total	35 277,00		Total	35 277,00

La section de fonctionnement s'équilibre à la somme de 35 277€

En section d'Investissement :

- Les acquisitions de biens préemptés pour 17 000€
- Une subvention PIG : 1 659,40€
- Le déploiement WI-FI en dépense et en recette pour 15 000€
- Un complément de recette FCTVA pour 49 070€
- Les pare-ballons financés par le virement de la section

Section d'Investissement					
Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
Imputation	Libellé	Montant	Imputation	Libellé	Montant
Opérations réelles		36 894,00	Opérations réelles		64 070,00
21538.020.INFORMATIQUE	Déploiement WI-FI	15 000,00	13178.020.INFORMATIQUE	Déploiement WI-FI	15 000,00
2188.32103.SPORTS	Pare-ballons la Marègue	3 234,00	10222.020.FINANCES	Complément FCTVA	49 070,00
20422.51501. POLITIQUE VILLE	Subv PIG M. HOUAMEL	1 660,00			
21312.020.URBANISME	Acquisition/préemption 5 rue Eugène Louis (proche école Maumey)	5 000,00			
21314.020.URBANISME	Acquisition/préemption 80 Cours de Verdun (projet Stade Léo Lagrange)	12 000,00			
Opérations d'ordre		-	Opérations d'ordre		- 27 176,00
			021	Virement de la section de fonctionnement	27 176,00
	Total	36 894,00		Total	36 894,00

La section d'investissement s'équilibre à la somme de 36 894€.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Balance Générale de la Ville

	BP 2021	DM 1	BS	DM 2	Total Budget 2021
Recettes de Fonctionnement	50 083 986,09	-	546 985,04	35 277,00	50 666 248,13
Dépenses de Fonctionnement	50 083 986,09	-	546 985,04	35 277,00	50 666 248,13
Recettes d'Investissement	17 504 818,98	12 258,00	- 18 320,85	36 894,00	17 535 650,13
Dépenses d'Investissement	17 504 818,98	12 258,00	- 18 320,85	36 894,00	17 535 650,13

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
27 voix pour
7 abstentions
0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à procéder à ces virements de crédits sur l'exercice 2021.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François Egron
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20211004-2021-118-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/10/2021

Affichage : 08/10/2021

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.